

ORDONNANCES

AVIS est par les présentes diffusé par le soussigné, secrétaire d'arrondissement substitut de Rosemont–La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté lors de sa séance du 9 mars 2015 les ordonnances suivantes en vertu des règlements indiqués ci-dessous :

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2015-26-029**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Marche du pardon Nord-Sud de Montréal* », qui se déroulera sur l'avenue Henri-Julien et la rue des Carrières le 3 avril 2015, entre 10 h et 15 h, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2015-26-030**, permettant le ralentissement temporaire de la circulation sur l'avenue Henri-Julien et la rue des Carrières dans le cadre de l'événement « *Marche du pardon Nord-Sud de Montréal* », qui se déroulera sur le 3 avril 2015, entre 10 h et 15 h, et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2015-26-031**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Chasse aux cocos* », qui se déroulera dans le parc Molson le 4 avril 2015, entre 10 h et 16 h, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2015-26-032**, permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons non alcooliques dans le parc Molson dans le cadre de l'événement « *Chasse aux cocos* », qui se tiendra le 4 avril 2015, entre 10 h et 16 h, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2015-26-033**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, dans le cadre de l'événement « *La grande ruée* », qui se tiendra notamment dans le parc de la Petite Italie et la place Raymond-Plante, de même que dans des ruelles avoisinantes, le 11 avril 2015, entre 9 h 30 et 14 h, remis aux mêmes heures le 12 avril 2015 en cas d'intempéries, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2015-26-034** permettant la fermeture temporaire de ruelles situées dans le territoire de Rosemont–La Petite-Patrie dans le cadre de l'événement « *La grande ruée* », qui se déroulera le 11 avril 2015, entre 9 h 30 et 14 h, remis aux mêmes heures le 12 avril 2015 en cas d'intempéries, et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2015-26-035**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, dans le cadre de l'événement « *Compétition d'athlétisme de l'école Évangéline* », qui se tiendra dans le parc Étienne-Desmarteau le 1er mai 2015, entre 7 h et 15 h, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2015-26-036**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, dans le cadre de l'événement « *Olympiades scolaires du Collège Ville-Marie* », qui se tiendra dans le parc Étienne-Desmarteau le 5 mai 2015, entre 8 h 30 et 16 h, remis aux mêmes heures le 6 mai 2015 en cas d'intempéries, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2015-26-037**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, dans le cadre de l'événement « *Course Fillactive* », qui se tiendra dans le parc Maisonneuve le 14 mai 2015, entre 8 h 30 et 15 h, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2015-26-038**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, dans le cadre de l'événement « *Course nocturne de Montréal* », qui se tiendra dans le parc Maisonneuve le 15 mai 2015, entre 20 h et 22 h, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2015-26-039**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, dans le cadre de l'événement « *Voix publique* », qui se tiendra du 16 mai au 11 octobre 2015, entre 12 h et 20 h, dans la place place Hector-Prud'homme et sur la rue Saint-Hubert, entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon Est, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2015-26-040**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, dans le cadre de l'événement « *Marche rouge, blanc et vous* », qui se tiendra dans le parc Maisonneuve le 17 mai 2015, entre 10 h et 15 h, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2015-26-041**, permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons non alcooliques dans le parc Maisonneuve dans le cadre de l'événement « *Marche rouge, blanc et vous* », qui se tiendra le 17 mai 2015, entre 8 h et 15 h, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2015-26-042**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, dans le cadre de l'événement « *Le 30 mai, on bouge dans nos parcs* », qui se tiendra à la place Shamrock et dans le parc Maisonneuve le 30 mai 2015, entre 10 h 30 et 13 h, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2015-26-043**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, dans le cadre de l'événement « *Ouverture de Baseball Saint-Esprit de Rosemont* », qui se tiendra dans le parc du Pélican le 30 mai 2015, entre 8 h et 23 h, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2015-26-044**, permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcooliques dans le parc du Pélican dans le cadre de l'événement « *Ouverture de Baseball Saint-Esprit de Rosemont* », qui se tiendra le 30 mai 2015, entre 8 h et 23 h, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2015-26-045**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, dans le cadre de l'événement « *Olympiades du pensionnat du Saint-Nom-de-Marie* », qui se tiendra dans le parc Étienne-Desmarteau le 2 juin 2015, entre 8 h et 15 h 30, sinon remis aux mêmes heures le 3 juin 2015 en cas d'intempéries, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2015-26-046**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, dans le cadre de l'événement « *Forrózeira dans le parc* », qui se tiendra dans le parc de la Petite-Italie les 5, 12, 19 et 26 juin, 3, 10, 17, 24 et 31 juillet, 7 et 21 août et 4 septembre 2015, entre 18 h et 21 h 30, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2015-26-047**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, dans le cadre de l'événement « *Grand prix F1* », qui se tiendra dans le parc de la Petite-Italie du 5 au 8 juin 2015, entre 8 h et 23 h, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2015-26-048**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, dans le cadre de l'événement « *Fiat Breakout* », qui se tiendra dans le parc Dante le 5 juillet 2015, entre 8 h et 23 h, sinon remis aux mêmes heures le 12 juillet 2015 en cas d'intempéries, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2015-26-049**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, dans le cadre de l'événement « *Forrózeira* », qui se tiendra dans le parc de la Petite-Italie le 30 août 2015, entre 12 h et 18 h, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

Toute personne intéressée peut consulter ces ordonnances au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 3^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Fait à Montréal, ce 17 mars 2015.

Le secrétaire d'arrondissement substitut,

Patrick Martel